

Du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30 Juin 2026**Objet :****Création d'un comité
social territorial
commun Ville et
CCAS**

Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 24 Juin 2026.

Etaient présents : Alexandre-Virgile Dominique, Baudoux Bernard, Cambreleng Sabine, Chambre Aline, Dehier Philippe, Denys Agnès, Desse Janique, Durieux Jean, Dursent Sébastien, Fromont Sabine, Gauchet Claudine, Georges Hugo, Hardy Nathalie, Henry Valérie, Lesage Philippe, Palmiste Logan, Pol Maxime, Rogier Quentin, Thurette Pascal, Valet Jean-Luc et Wager Corinne (21 membres).

Ont donné procuration : Carpentier François (à Durieux Jean), Dépret Kévine (à Thurette Pascal), Lallemand Charlotte (à Georges Hugo), Lepoutère Aurore (à Denys Agnès), Mairiaux Isabelle (à Palmiste Logan), N'Diaye Foulon Betty (Lesage Philippe), Taverne Michael (à Henry Valérie) et Tournay Sylvie (à Valet Jean-Luc). (8 membres)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Madame Agnès DENYS, adjointe, a été nommée secrétaire.

Vu les élections nationales professionnelles qui se dérouleront le jeudi 10 décembre 2026,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un CST unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS,

Considérant que les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1^{er} janvier 2026 :

Ville = 103 agents (nombre de femmes = 68 / nombre d'hommes = 35)

CCAS = 64 agents (nombre de femmes = 56 / nombre d'hommes = 8)

Permettent la création d'un Comité Social Territorial commun,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 167 agents (Total de 124 femmes + 43 hommes),

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un Comité Social Territorial commun à la ville et au CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De créer un Comité Social Territorial (CST) unique compétent pour les agents de la commune d'Aulnoye-Aymeries et le CCAS
- De placer ce CST auprès de la commune d'Aulnoye-Aymeries
- D'informer Monsieur le Président du CDG 59 de cette création

- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont les membres présents, signé lecture faite.

« Pour extrait certifié conforme ».

A Aulnoye-Aymeries, le 30 juin 2026.

Le Maire,



La secrétaire,



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 059-215900333-20260630-0123-DE